

# **LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION**

## **Rapport national du Togo sur les enseignements primaire et secondaire**

**A l'occasion de la 47ème session de la  
Conférence Internationale de l'Education**

**par**

**Le Ministère togolais des enseignements  
primaire et secondaire**

**Août 2004**

## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Vue d'ensemble du système éducatif togolais .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Les principales réformes et les innovations introduites.....</b>	<b>4</b>
a) <i>Le cadre juridique de l'enseignement : .....</i>	<i>4</i>
b) <i>L'organisation, la structure et la gestion.....</i>	<i>4</i>
c) <i>Les politiques curriculaires, le contenu de l'éducation et les stratégies d'enseignement et d'apprentissage .....</i>	<i>7</i>
d) <i>Les objectifs et les principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir .....</i>	<i>9</i>
<b>1.2. Les principales réalisations sur le plan quantitatif .....</b>	<b>10</b>
a) <i>L'accès à l'éducation .....</i>	<i>10</i>
b) <i>L'équité en matière d'éducation .....</i>	<i>15</i>
c) <i>La qualité de l'éducation .....</i>	<i>18</i>
<b>1.3 Les principaux problèmes et les défis auxquels doit faire face le système éducatif au début du XXIème siècle. ....</b>	<b>22</b>
a) <i>Amélioration de l'accès et de l'équité .....</i>	<i>22</i>
b) <i>Amélioration de la qualité de l'éducation et la pertinence des enseignements .....</i>	<i>23</i>
c) <i>Renforcement de la déconcentration / décentralisation.....</i>	<i>23</i>
d) <i>La diversification de l'offre d'éducation et la mobilisation des ressources, .....</i>	<i>23</i>
e) <i>Renforcement du dialogue politique .....</i>	<i>24</i>
<b>2. Éducation pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités .....</b>	<b>24</b>
<b>2.1 L'éducation et l'égalité entre les sexes.....</b>	<b>24</b>
<b>2.2 L'éducation et l'inclusion sociale .....</b>	<b>26</b>
<b>2.3 L'éducation et les compétences pour la vie.....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>27</b>

## **Introduction**

Par la réforme de l'enseignement promulguée par l'ordonnance n°16 du 6 mai 1975, le Togo a affirmé sa volonté de faire de l'éducation et de la formation l'une de ses priorités. Les objectifs de cette réforme étaient d'aboutir à une école réellement démocratique offrant des chances égales à tous les citoyens, plus efficace, plus rentable et adaptée aux réalités du pays.

Depuis 1975, l'Etat a consenti d'importants efforts pour mettre en œuvre les objectifs fixés comme en témoignent les réalisations. Cependant, l'évaluation sommaire de cette réforme a révélé des faiblesses et des dysfonctionnements malgré l'expansion quantitative du système éducatif. Les faiblesses constatées nécessitent donc la mise en place d'un ensemble cohérent de réformes. C'est dans ce contexte que la déclaration de politique sectorielle de l'éducation a été élaborée et adoptée en mai 1993 pour corriger les incohérences et traduire les objectifs en programmes opérationnels réalisables. L'étude sectorielle menée en mars 2002 insiste sur la nécessité de définir de nouveaux arbitrages pour la revitalisation du système d'éducation et de formation conformément aux recommandations de l'EPT et aux objectifs de développement du millénaire.

Le présent rapport est élaboré dans le cadre de la 47<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) organisée par le Bureau international de l'éducation de l'UNESCO du 08 au 11 septembre 2004. Il présente les nouvelles orientations et réformes survenues depuis la production du dernier rapport de 1996. Certains aspects qui n'ont pas connu de changement n'ont pas été repris. Les questions n'ont pas toutes été traitées de la même façon. Les domaines considérés comme prioritaires tiennent une place plus importante que les autres.

# **1. Vue d'ensemble du système éducatif togolais**

## **1.1. Les principales réformes et les innovations introduites**

### ***a) Le cadre juridique de l'enseignement :***

Le système éducatif togolais est régi par les dispositions de l'ordonnance n°16 du 6 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo qui en fixe les principes et les objectifs notamment :

- une école démocratique c'est-à-dire obligatoire et gratuite pour tous les enfants de 2 ans révolus jusqu'à l'âge de 15 ans ;
- une école rentable ;
- une école adaptée au milieu en développement.

Ces principes sont repris par la Constitution de la Quatrième République en ses articles 30 et 35, qui par ailleurs reconnaît l'enseignement privé confessionnel et laïc.

### ***b) L'organisation, la structure et la gestion***

#### ***b.1 Organisation***

Le système d'éducation et de formation au Togo était pris en charge par deux ministères : le ministère de l'éducation nationale et de la recherche et le ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Suite au dernier remaniement ministériel de juillet 2003, l'enseignement général a été restructuré et scindé en deux ministères qui sont le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

L'organisation du Ministère des enseignements primaire et secondaire issue du décret n° 2004-068 du 17 mars 2004 comprend :

- Le cabinet du Ministre dirigé par un directeur de cabinet collaborateur direct du Ministre.
- Le secrétariat général, dirigé par un Secrétaire Général. C'est l'organe permanent de gestion technique et administrative qui coordonne les activités des directions centrales et régionales et les relations avec les partenaires.
- L'administration centrale

L'organigramme de l'administration centrale ainsi que les différentes attributions et missions dévolues aux organes qui le composent sont le fruit d'une modernisation qui a pour objectifs d'améliorer et de renforcer le pilotage du système éducatif togolais. L'administration centrale comprend les sept directions suivantes :

- la direction des enseignements préscolaire et primaire (DEPP) chargée de la conception et de l'impulsion de la politique du sous-secteur notamment dans les domaines de la pédagogie, de l'évaluation et de la formation.
- la direction de l'enseignement secondaire, de l'information de l'orientation scolaire et professionnelle (DESIO) chargée de la conception et de l'impulsion de la politique du sous-secteur notamment dans les domaines de la pédagogie, de l'évaluation, de la formation et de l'orientation.
- la direction des ressources humaines (DRH) chargée de l'élaboration de la politique de gestion des ressources humaines et de sa mise en œuvre.
- la direction des affaires financières (DAF) chargée de la gestion des ressources financières et matérielles et des équipements administratifs.
- la direction de la prospective, de la planification de l'éducation et de l'évaluation (DPPE) chargée de l'élaboration des stratégies de mise en œuvre de la politique sectorielle et de l'évaluation du système éducatif.
- la direction des examens et concours (Dex-C) chargée de l'organisation des examens et des concours scolaires et professionnels.
- la direction de la formation permanente, de l'action et de la recherche pédagogiques (DIFOP) chargée de la formation continue des personnels enseignants, d'encadrement pédagogique, d'information et d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que du recyclage des personnels administratifs.

- L'administration régionale :

Elle comprend les directions régionales et les inspections.

- Les directions régionales, au nombre de six, sont des structures déconcentrées chargées chacune dans son ressort territorial, de la mise en œuvre de la politique nationale de l'éducation au niveau préscolaire, primaire et secondaire.
- Les inspections d'enseignement, organisées selon le niveau en inspection d'enseignement préscolaire et primaire, et en inspection d'enseignement secondaire sont chargées, sous la responsabilité et la coordination des directions régionales de

l'éducation, de la gestion pédagogique et administrative des enseignants et du contrôle administratif des établissements scolaires.

- Les institutions et organismes rattachés au ministre :
  - le conseil national des enseignements préscolaire, primaire et secondaire (CNEPPS) une instance de concertation chargée d'émettre des avis sur la politique éducative aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire général ;
  - l'inspection générale de l'éducation (IGE) chargée de l'évaluation globale du fonctionnement et des résultats du système éducatif ;
  - la librairie des mutuelles scolaires (LIMUSCO), établissement public à vocation sociale, chargée de l'achat et de la distribution de fournitures scolaires, du matériel, du mobilier scolaire et de bureau et de tous articles à caractère pédagogique, ainsi que la diffusion d'ouvrages d'intérêt pédagogique et culturel.

### *b.2 Structure de l'enseignement*

L'enseignement général depuis la réforme de 2003 est géré par le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire qui couvre d'une part le préscolaire et le primaire et d'autre part le secondaire, et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

### *b.3 Gestion du système éducatif*

La gestion du système éducatif togolais était fortement centralisée jusqu'en 1992. En raison des dysfonctionnements liés à la très forte centralisation, un processus de déconcentration a été amorcé par le décret n° 92-195/PM du 12 août 1992. L'aboutissement de ce décret fut la création à partir de 1997 des directions régionales d'éducation (DRE). Malgré les avancées réalisées, des problèmes demeurent notamment en ce qui concerne la répartition des compétences entre le niveau central et l'échelon déconcentré. Dans le but d'y remédier et de consolider la déconcentration, un processus de modernisation et de rénovation de l'administration a été enclenché en janvier 2002.

Dans le cadre de cette réforme, de nouvelles structures issues du décret n° 2004-068/PR du 17 mars 2004 visant une meilleure gestion du système ont vu le jour. Cette réforme a modernisé l'administration scolaire par le renforcement de la déconcentration et une meilleure répartition des compétences entre les services centraux et les directions régionales de l'éducation.

Cette nouvelle organisation reflète la volonté du ministère de moderniser ses structures en confinant l'administration centrale dans un rôle d'impulsion, de pilotage du système éducatif et en renforçant les compétences des directions régionales notamment en matière de gestion du système éducatif au plan local.

### ***c) Les politiques curriculaires, le contenu de l'éducation et les stratégies d'enseignement et d'apprentissage***

#### *c.1 La politique curriculaire issue de la réforme de 1975*

Avant l'indépendance, les programmes avaient été élaborés selon l'approche centrée sur les contenus (approche disciplinaire). Les programmes élaborés selon la réforme de 1975 sont axés sur la pédagogie par objectifs (PPO).

Cette approche a été introduite et généralisée dans le système éducatif par le projet Education en Matière de Population et à la Vie Familiale (EMP/VF) aujourd'hui appelée Education en matière d'environnement, de population et de santé de la reproduction pour le développement humain (EPD/SR).

Dans les curricula issus de la Réforme, l'unité d'enseignement est focalisée sur les cours. Ainsi, après définition des objectifs généraux pour chaque discipline, des objectifs spécifiques ont été formulés pour chaque cours (cours préparatoire, cours élémentaire et cours moyen).

Ces programmes ont montré très vite leurs limites, notamment en ce qui concerne les objectifs, le contenu, les méthodes et le suivi-évaluation.

#### *c.2 Les nouvelles orientations de la politique curriculaire*

Parmi les grands objectifs de l'EPT, la nécessité de rénover les curricula a été soulignée comme un passage obligé de l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation. Le Ministère des enseignements primaire et secondaire s'inscrit clairement dans cette volonté d'améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages.

Actions prioritaires à mener dans le cadre de cette politique curriculaire :

- rénover les programmes d'enseignement et de formation selon l'approche par compétences ;
- élaborer une politique éditoriale tenant compte des innovations pédagogiques en cours telles que :
  - l'initiation à la culture, aux TIC, au travail productif et aux activités génératrices de revenus ;
  - l'éducation civique et morale ;
  - la prévention routière ;
  - la santé de la reproduction et les IST/VIH/SIDA ;
  - l'éducation environnementale ;
  - l'éducation aux droits de l'homme et à la paix.

Le Togo a entrepris en 2003 la refondation des curricula de l'enseignement primaire selon l'approche par compétences. En juin 2003, les curricula du cours préparatoire ont été rédigés ainsi que les guides d'appropriation par les maîtres. Ces curricula sont en expérimentation dans les écoles pilotes et seront validés pour être généralisés dans les écoles.

La structure des nouveaux curricula comprend les éléments suivants :

- orientation générale (approche par compétences, définition des concepts, principes et évaluation) ;
- profil de sortie de l'élève au cours primaire ;
- champs de formation (définition, structure, exemples) ;
- contenus des champs de formation (français, mathématique, éducation civique et morale, éducation artistique et sportive, sciences et technologie) ;
- tables de spécification par champ de formation ;
- tableau de progression des compétences terminales d'intégration.

Les nouveaux curricula du cours préparatoire, élaborés selon l'approche par compétences revêtent deux caractéristiques essentielles :

- le défi de l'intégration des acquis en visant le développement des compétences terminales d'intégration (CTI) traduisent des savoir-agir attendus de l'élève à travers chacune des disciplines d'enseignement et au terme du cycle de formation.
- Le défi d'intégration de deux programmes de formation en un seul et unique curriculum. En effet, les nouveaux curricula du cours préparatoire comportent d'une part le programme des apprentissages fondamentaux (champs de formation) et d'autre part un programme de

formation en éducation environnement , population, développement durable, santé de la reproduction (EPD/SR).

***d°) Les objectifs et les principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir***

Suite à la déclaration de politique sectorielle de 1993, le Ministère s'est fixé comme grands objectifs :

- l'amélioration de l'efficacité et des conditions d'accueil par (i) l'adoption d'un plan pluriannuel de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures scolaires, (ii) l'élaboration et la diffusion de manuels scolaires et matériels didactiques, (iii) la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement et de formation initiale et continue des enseignants, (iv) la promotion de la scolarisation de la fille et la valorisation du statut de la femme, (v) le soutien et la prise en charge progressive des écoles d'initiative locale ainsi qu'une meilleure organisation de l'enseignement privé.
- l'adaptation du système éducatif à l'environnement socio-économique par la refonte des curricula et l'utilisation de nouvelles méthodologies pédagogiques, (ii) l'information des apprenants et leur orientation scolaire et professionnelle ;
- l'allocation rationnelle et la valorisation des ressources humaines par (i) la consolidation de la microplanification des ressources humaines, (ii) l'uniformisation du statut des enseignants (fonctionnaires, auxiliaires et volontaires), (iii) l'allocation rationnelle du Fonds de Soutien à l'Education (cf. Annexe).
- le renforcement de la coordination avec les partenaires
- le renforcement de la capacité de gestion par (i) la restructuration du ministère, (ii) le renforcement de la déconcentration (iii) la formation des personnels administratifs ;

L'analyse sectorielle réalisée en mars 2002 dans le cadre de l'élaboration de la stratégie décennale de l'éducation et de la formation a révélé un certain nombre de dysfonctionnements, entre autres :

- une diversification de l'offre éducative défavorable à l'équité ;
- une faiblesse de l'efficacité interne ;
- une dégradation de l'efficacité des divers dispositifs de gestion avec pour conséquence des créations anarchiques d'établissements, des recrutements peu pertinents d'enseignants par le secteur public et les communautés, la dispersion de l'autorité et des conflits de tutelle, le gaspillage des compétences des cadres, l'appropriation par les ONG des responsabilités ne relevant pas de leur compétence ;

- une répartition aléatoire des moyens et des personnels aux établissements ;
- une très forte variabilité de la transformation des moyens mobilisés dans chaque établissement en résultat effectif chez les élèves.
- des lacunes majeures dans la gestion pédagogique

La faible efficacité de la gestion administrative et pédagogique rend inopérante toute prise de décision pertinente dans le secteur. Il est impératif de mettre en place des mécanismes susceptibles d'accroître l'efficacité des mesures structurelles qui seront prises et de restituer à l'Etat sa capacité de pilotage.

## 1.2. Les principales réalisations sur le plan quantitatif

### a) L'accès à l'éducation

Le tableau 1, ci-après, récapitule l'évolution des effectifs d'élèves scolarisés par niveau et ordre d'enseignement entre 1990 et 2002.

Tableau 1 : Évolution des effectifs d'élèves par niveau d'enseignement, 1990-2002

	1990-91	1993-94	1995-96	1997-98	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03
<b>Préscolaire</b>	<b>11 104</b>	<b>10 526</b>	<b>10 354</b>	<b>10 862</b>	<b>9 432</b>	<b>10 484</b>	<b>12 094</b>	<b>12 773</b>
Public	5 213	5 814	5 069	4 482	4 507	4 031	4 692	5 283
Privé	5 891	4 712	5 285	6 380	4 925	6 453	7 402	7 490
<b>Primaire</b>	<b>646 962</b>	<b>663 126</b>	<b>824 626</b>	<b>884 313</b>	<b>925 907</b>	<b>945 103</b>	<b>977 534</b>	<b>975 063</b>
Public	490 333	505 110	585 383	613 347	584 178	569 768	578 048	578 017
Privé	156 629	158 016	239 243	208 502	277 855	291 976	304 608	91 615
EDIL*	-	-	-	62 464	63 874	83 359	94 878	305 431
<b>Secondaire 1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>97 426</b>	<b>107 364</b>	<b>134 735</b>	<b>155 202</b>	<b>204 088</b>	<b>225 758</b>	<b>262 274</b>	<b>285 356</b>
Public	84 776	94 008	121 861	141 491	168 474	183 063	205 828	220 646
Privé	12 650	13 356	12 874	13 711	35 614	42 695	56 446	64 710
<b>Secondaire 2<sup>ème</sup> cycle</b>	<b>19 727</b>	<b>18 971</b>	<b>26 937</b>	<b>32 862</b>	<b>39 502</b>	<b>44 018</b>	<b>47 277</b>	<b>49 508</b>
Public	14 636	15 074	22 534	28 069	30 373	34 647	37 698	38 731
Privé	5 091	3 897	4 403	4 793	9 129	9 371	9 579	10 777

*Source : Direction Générale de la Planification de l'Éducation*

\* Ecoles d'initiative locale (écoles communautaires)

### □ L'enseignement préscolaire

Bien qu'existant au Togo avant l'indépendance, l'enseignement préscolaire n'est pas très développé. De 11 104 enfants en 1990-91, l'effectif des élèves a peu évolué puisqu'il est

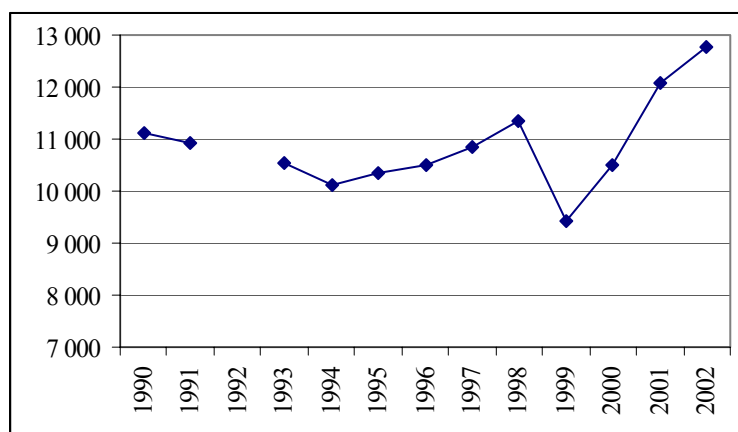
seulement de 12 773 en 2002-2003 (une augmentation de 13% en 12 ans). Le graphique II.1, ci-après, présente l'évolution de l'effectif des enfants scolarisés.

Pour l'année 2002-2003, les effectifs du préscolaire se répartissent pour un peu plus des deux cinquièmes (environ 41 %) dans les établissements publics, le solde, 59 % dans les établissements privés confessionnels et laïcs.

Pour les années à venir, le gouvernement s'engage à développer dans chaque région des pôles d'excellence, des écoles d'éducation préscolaires et des centres d'éveil et de promotion de la petite enfance. Il s'appuiera notamment sur les initiatives privées.

Le développement d'une éducation préscolaire de qualité nécessite i) un plan de réhabilitation et de construction d'infrastructures pour faire face à une demande croissante ii) le recrutement d'éducateurs et d'éducatrices iii) l'élaboration d'une politique de protection et d'éducation de la petite enfance, iv) le renforcement des structures de gestion et v) la création d'un mécanisme de concertation interministériel avec le Ministère de la santé et celui des affaires sociales, de la promotion de la femme et de la protection de la petite enfance.

Graphique 1 : Évolution des effectifs scolarisés dans l'enseignement préscolaire, 1990-2002

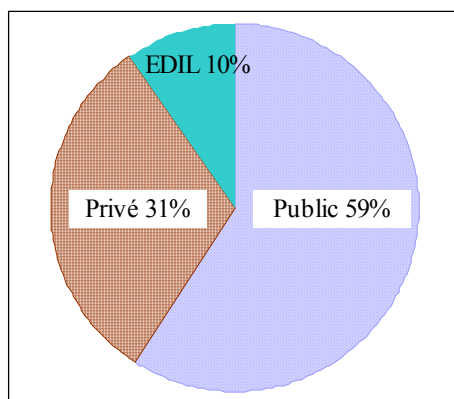


#### □ L'enseignement primaire

Dans l'enseignement primaire au Togo, l'offre de scolarisation est regroupée dans trois grandes catégories : i) l'enseignement public; ii) l'enseignement privé que l'on peut qualifier de classique qui regroupe le privé confessionnel et le privé laïc; et iii) les EDIL (écoles d'initiative locale) soutenues par les communautés, qui ont commencé à fonctionner au milieu des années 90 surtout en zones rurales et semi urbaines.

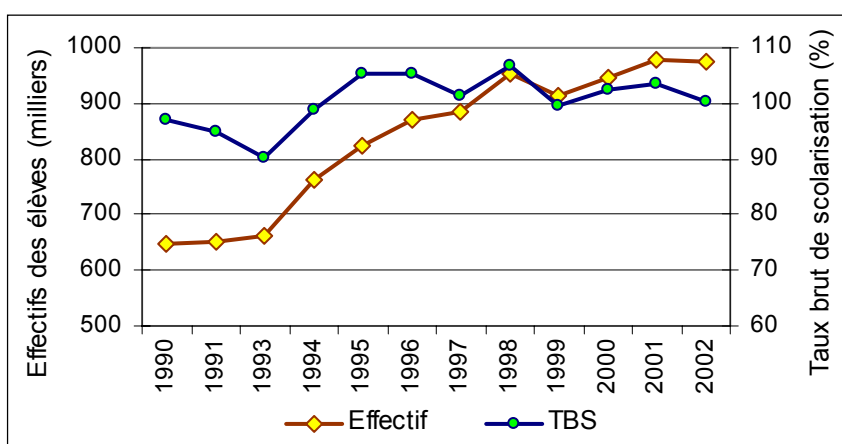
L'enseignement public comptait en 2002-2003 975 063 élèves répartis pour 59% dans les établissements publics, 31% dans les établissements privés, et le solde 10% (voir graphique 2 ci-dessous) dans les EDIL.

Graphique 2 : Répartition des élèves du primaire par ordre d'enseignement, 2002-2003



Durant les dix dernières années, l'effectif des élèves du primaire a augmenté au rythme moyen annuel de 3,7%, passant de 652 548 en 1991 à 975 063 en 2002 (voir graphique 3 ci-dessous). Cet accroissement a été plus limité dans l'enseignement public dont la part dans l'effectif total des élèves est en nette diminution (71% en 1995, 59% en 2002). Ceci suggère que l'État est en train de perdre du terrain au profit des initiatives privées en milieu urbain et communautaires en milieu rural.

Graphique 3 : L'évolution des effectifs d'élèves et du TBS au primaire, 1990-2002



Le taux brut de scolarisation oscille depuis 1995 au-dessus de 100% (voir graphique ci-dessus) et le taux net de scolarisation en 2002 atteint un niveau de 81%.

Le taux brut d'admission de manière globale est de 87% en 2002 et le taux net est de 38%, ce qui est un signe que l'admission à l'école n'est pas encore généralisée, surtout pour les

populations rurales. Ces chiffres reflètent également qu'il subsiste de façon récurrente au sein du système éducatif togolais des habitudes d'entrée précoce et surtout tardive à l'école.

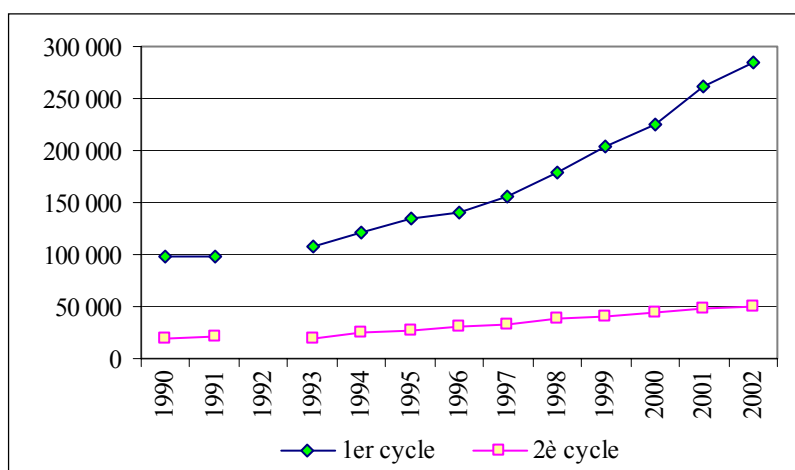
#### □ L'enseignement secondaire général

Un progrès important a été réalisé au niveau de l'enseignement secondaire général au cours des dernières années. Au premier cycle, l'évolution des effectifs a été constante tout au long de la dernière décennie (cf. tableau 1). Entre les années scolaires 1990-91 et 2002-03, les effectifs ont pratiquement triplé (multipliés par 2,9), passant de 98 331 à 285 356 élèves soit un taux de croissance annuel moyen des effectifs de 10,17 %.

Si on regarde les effectifs d'élèves dans le second cycle secondaire, on constate également une progression soutenue au cours des dernières années. Entre les années scolaires 1990-1991 et 2002-2003, les effectifs à ce niveau d'enseignement sont passés de 19 727 à 49 508 (multipliés par un facteur de 2,5), soit un taux moyen de croissance annuel de 8,7 %.

Dans les deux cycles du secondaire, la croissance des effectifs scolarisés est donc très forte. Il faut souligner que cette croissance s'est un peu ralentie puisque le taux moyen annuel sur les cinq dernières années est de 9,9 % dans le premier cycle secondaire et 5,3 % dans le second. Le graphique 4, présente l'évolution des effectifs d'élèves dans les premier et second cycles du secondaire général togolais.

Graphique 4 : L'évolution des effectifs scolarisés dans le secondaire général, 1990-2002



La forte croissance des effectifs de l'enseignement secondaire, et son affermissement en cours, est corroborée par l'évolution des nouveaux entrants dans les deux cycles. Comme le montrent les chiffres donnés dans le tableau 2, ci-dessous, les effectifs de nouveaux entrants

en classe de 6<sup>ème</sup> ont été multipliés par 4 entre 1990-91 et 2000-2001 et par 2,4 au cours des cinq dernières années (64 649 élèves nouveaux entrants en 2000-2001 contre 26 779 en 1994-95). Quant à l'accès à la classe de seconde (accès au second cycle du secondaire), les chiffres suggèrent des augmentations un peu moins intenses.

Rappelons qu'il y a par nature un décalage dans la croissance des effectifs entre les deux cycles d'enseignement, et qu'il ne fait pas de doute que la très forte dynamique de croissance des nouveaux entrants en 6<sup>ème</sup> dans les années récentes porte en germe des pressions expansionnistes sur les entrées ultérieures au second cycle du secondaire.

Tableau 2 : Nouveaux entrants en classe de 6<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup>, 1990-2001

	1990-91	1991-92	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02
En 6 <sup>ème</sup>	16 159	23 964	24 103	26 779	38 142	39 169	40 308	48 345	65 719	64 649	80 949
En 2 <sup>nde</sup>	5 258	6 156	5 293	6 290	7 456	9 207	10 637	13 288	11 161	12 541	13 739

Source : Direction Générale de la Planification de l'Éducation

En ce qui concerne le taux de scolarisation, il est passé pour le premier cycle de 35 % en 1995 à 54 % en 2002, soit une augmentation de 19 points sur la période. Pour le second cycle du secondaire général, le taux de scolarisation est passé de 11 % en 1995 à 16 % en 2002, soit une augmentation de 5 points sur la période. Il y a donc eu une amélioration notable de la couverture au cours de ces dernières années.

Cette dynamique forte de la croissance des effectifs d'élèves et des taux de scolarisation de l'enseignement secondaire général n'a été possible qu'au prix d'important effort d'investissements. Entre 1990 et 2002, le nombre d'établissements a presque doublé au niveau du premier cycle (passant de 235 à 414) ; sur la même période, le nombre de lycées publics est passé de 25 à 73 (triplément). Ces efforts consentis ont ainsi permis de doter la plupart des grandes localités aussi bien urbaines que rurales d'infrastructures scolaires. De nouvelles salles de classes ont également été construites : en 2002, on comptait dans les collèges et lycées publics du Togo 2 850 et 670 salles de classe contre respectivement 1 665 et 337 en 1990.

Selon une structure assez différente de celle observée dans le primaire, le secteur public joue un rôle important pour accueillir la croissance des effectifs, même si au cours des années récentes le privé semble prendre une part accrue des élèves. En 2002-2003, le privé scolarisait ainsi respectivement 23% et 22 % des effectifs dans les premier et second cycles du secondaire, contre seulement 9% et 15 % six années auparavant.

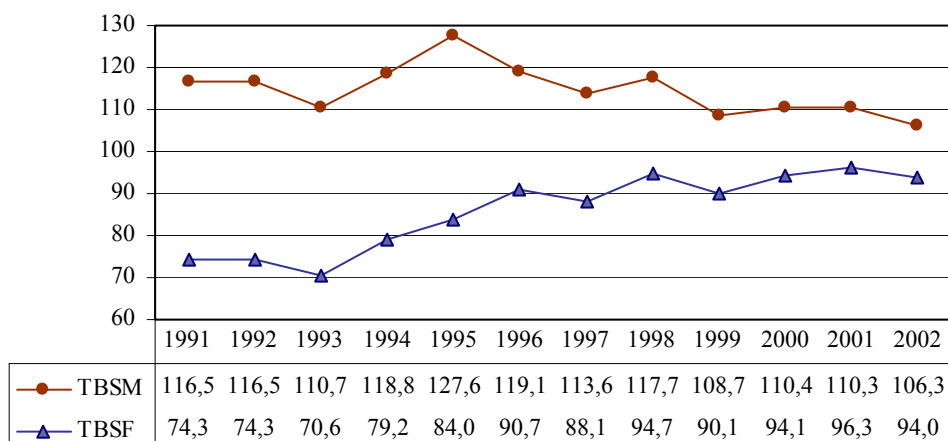
### ***b) L'équité en matière d'éducation***

Des progrès notables ont été réalisés ces dernières années au sein du système éducatif togolais sur le plan de la réduction des disparités, d'une part entre les filles et les garçons, et d'autre part entre les régions du pays. Les graphiques ci-dessous indiquent pour le niveau primaire (i) qu'entre les filles et les garçons, l'écart du taux de scolarisation (TBS) se réduit de façon certaine (graphique 5) et (ii) qu'entre les régions, l'écart entre la plus scolarisée (région Lomé-Golfe) et la moins scolarisée (région des Savanes) diminue aussi (graphique 6).

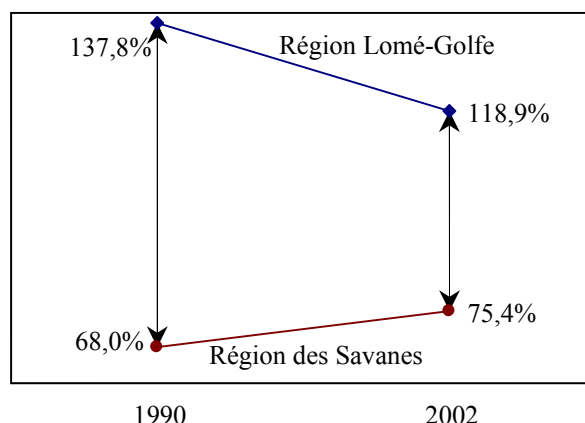
#### **□ L'égalité des sexes**

Entre 1990 et 2002, l'écart entre le TBS des garçons et celui des filles s'est réduit de 30 points en faveur des filles, passant de 42 à 12 points (voir graphique 5). Sur la même période, la différence des TBS pour la région de la capitale et celle des Savanes est passée de 70 à 44 points, soit un gain substantiel de 26 points d'écart en faveur de la région la moins scolarisée (cf. graphique 6).

Graphique 5 : Evolution du TBS par sexe au primaire, 1991-2002



Graphique 6 : Evolution du TBS à Lomé et dans les Savanes au primaire, 1990-2002



Au niveau du secondaire d'importants progrès ont été également enregistrés. Au premier cycle, la proportion de filles est passée de 27% à 35% entre 1990 et 2002 tandis qu'au second cycle et sur la même période, la proportion des filles est passée de 16% à 22%.

Ces progrès sont les résultats (i) de la volonté politique du gouvernement togolais manifestée à travers la mise en place en 2000 d'une politique de discrimination positive en matière de frais de scolarité à l'égard de la jeune fille et des enfants des régions les plus pauvres (cf. tableau 3) et (ii) des nombreuses campagnes de sensibilisation organisées par les ONG à l'égard des communautés rurales pauvres.

Tableau 3 : Frais de scolarité par cycle et région dans les établissements publics en F CFA

	Enseignement primaire		Enseignement secondaire premier cycle		Enseignement secondaire second cycle	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Lomé-Golfe	2 500	1 800	4 000	3 000	8 000	5 500
Maritime	1 400	1 000	3 600	2 800	7 000	4 500
Plateaux	1 400	900	3 600	2 800	7 000	4 500
Centrale	1 100	800	3 600	2 500	6 000	4 000
Kara	1 100	800	3 600	2 500	6 000	4 000
Savanes	1 100	800	3 000	2 000	5 000	3 500

*Source : Arrêté n° 058/MENR/MEFP du 03 novembre 2000*

Mais ces efforts, n'ont pas suffi pour enrayer les disparités au sein du système et à rétablir l'équité. En effet, d'après les données de l'enquête MICS (Enquête à indicateurs multiples) réalisée en 2000, le taux de scolarisation s'élève graduellement des ménages pauvres vers les

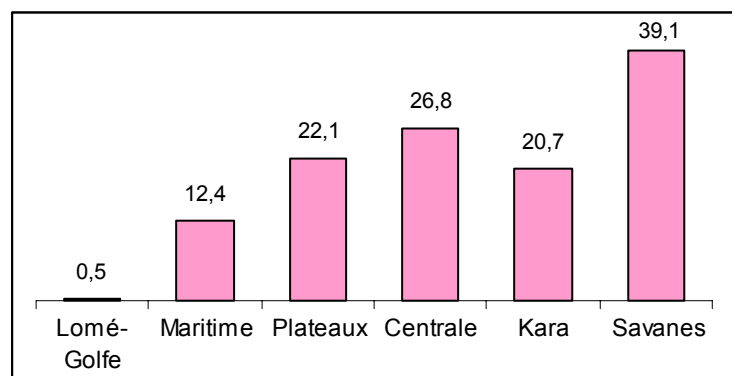
ménages riches. Ainsi dans les ménages pauvres, ce taux, qui s'élève respectivement à 58% chez les garçons et à 37% chez les filles, passe dans les ménages riches à 88% pour les garçons et à 78% pour les filles. Les ratios pauvres/riches s'établissent donc à 0,55 pour les garçons et à 0,47 pour les filles. Cela veut dire que les filles des ménages pauvres ont 53% moins de chance que leurs sœurs des ménages plus aisés d'être scolarisées. Alors que pour les garçons, cette disparité n'est que de 45% en faveur des ménages plus nantis. Les données de 2002-2003 disponibles pour le primaire illustrent bien ces disparités régionales persistantes (cf. tableau 4).

Tableau 4 : Taux de scolarisation par sexe et par région, 2002-2003

	Taux de scolarisation					
	Taux brut (TBS)			Taux net (TNS)		
	M	F	T	M	F	T
Lomé-Golfe	124,7	113,6	118,9	90,3	82,0	85,9
Maritime	119,1	113,1	116,4	89,1	86,6	88,0
Plateaux	96,7	88,3	92,7	76,5	70,9	73,9
Centrale	111,2	96,6	104,1	88,5	78,5	83,7
Kara	96,1	81,3	88,8	75,4	64,4	70,0
Savanes	89,0	60,7	75,4	64,9	45,9	55,7
TOGO	106,3	94,0	100,4	81,0	72,6	76,9

Un autre aspect parmi les plus visibles de cette inégalité est le développement des écoles d'initiative locale en zones rurales. En effet, la localisation principalement rurale des écoles d'initiative locale (cf. graphique 7) signifie que ce sont les populations les plus pauvres qui investissent plus dans la scolarisation de leurs enfants. Ceci n'est pas de nature à réduire de façon significative l'inégalité entre les régions.

Graphique 7 : Pourcentage d'EDIL par région en 2002



L'État doit donc prendre des mesures spéciales en vue de la restauration de l'équité au sein du système éducatif national. Dans la mesure où les études ont montré un lien statistique fort entre la proportion d'enseignantes et le taux de scolarisation des filles, il serait judicieux pour le gouvernement de promouvoir une politique de recrutement des femmes enseignantes pour inciter les filles à fréquenter l'école. Une autre mesure pourrait consister en l'institution d'un système de péréquation dans le financement en faveur des zones les plus défavorisées (notamment la région des Savanes et une partie de la région Maritime) pour leur permettre d'améliorer leur niveau de scolarisation.

### *c) La qualité de l'éducation*

La réforme de l'enseignement de 1975 prévoyait déjà, outre la démocratisation de l'enseignement primaire, une amélioration de la qualité à travers une rentabilité plus accrue de l'enseignement. La rentabilité dépendra alors notamment de la qualification professionnelle du personnel et de l'adaptation du matériel didactique et du contenu des manuels scolaires de manière à rendre l'enseignement dispensé aux apprenants plus pertinent et à réduire de façon substantielle la fréquence des redoublements et des abandons en cours de cycle.

Des efforts importants, quoique insuffisants, ont été consentis ces dernières années pour gagner ce pari fort audacieux de l'amélioration de la qualité.

#### **□ Une détérioration de la qualification professionnelle du personnel**

Tableau 5 : Évolution du pourcentage d'enseignants qualifiés au primaire, 1990-2002

	Enseignants qualifiés		Enseignants non qualifiés	
	Instituteurs	Instit. adjoints	Stagiaires	Moniteurs
1990	28,7%	47,6%	-	23,7%
2002	16,8%	16,1%	55,3%	11,8%

La situation, telle que décrite dans le tableau 5 ci-dessus, est très alarmante. En effet, la qualification professionnelle des enseignants s'est significativement détériorée ces dernières années. En 2002, seulement un tiers des enseignants (32,9%) ont reçu une formation initiale ou sont titulaires d'un diplôme professionnel, alors qu'en 1990, ce ratio dépassait trois quarts

(76,2%). Les raisons de cette situation sont à chercher dans la suspension de la formation dans les écoles normales chargées de la formation des enseignants à cause des difficultés économiques. Cette fermeture des centres de formation résulte elle même des difficultés économiques de l'État dues à l'adoption par le gouvernement des programmes d'ajustement structurels au milieu des années 80.

Compte tenu de la forte proportion d'enseignants sans formation professionnelle au sein du système, il s'avère nécessaire de réactiver la formation continue dont les effets bénéfiques sont incontestables sur la qualité et d'envisager la reprise systématique de la formation professionnelle initiale systématique afin que tous les enseignants soient formés avant leur entrée en fonction.

□ **Une réduction importante, mais insuffisante, des redoublements**

Le redoublement a toujours été important dans le système éducatif togolais; on compte par exemple une proportion de redoublants dans le primaire de 36 % en 1980 comme en 1990. Aujourd'hui, ces chiffres ont baissé de façon notable, mais ils demeurent toujours à un niveau élevé avec une proportion de 24 % dans le primaire, de 18 % dans le premier cycle du secondaire et de 29 % dans le deuxième cycle. Le tableau 6 suivant retrace l'évolution de la proportion des redoublants dans les divers cycles d'enseignement.

Tableau 6 : Évolution de la proportion de redoublants par cours (1990-91 à 2002-2003)

	1990-91	1993-94	1995-96	1997-98	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03
<b>Primaire</b>	<b>35,8</b>	<b>46,0</b>	<b>31,9</b>	<b>29,6</b>	<b>27,0</b>	<b>24,0</b>	<b>22,5</b>	<b>23,7</b>
CP1	39,6	46,7	37,9	37,1	33,8	29,5	29,2	29,7
CP2	32,8	45,0	27,6	29,6	28,5	25,3	22,6	23,3
CE1	36,7	47,8	30,8	29,7	29,7	26,8	24,8	25,1
CE2	27,6	40,6	24,9	21,4	22,7	20,0	20,1	20,5
CM1	35,4	47,3	34,0	26,2	24,2	20,2	19,8	21,2
CM2	40,8	47,6	33,0	26,7	14,5	17,0	12,4	18,4
<b>Secondaire 1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>32,6</b>	<b>36,9</b>	<b>24,5</b>	<b>24,6</b>	<b>18,4</b>	<b>17,9</b>	<b>17,4</b>	<b>22,0</b>
6 <sup>ème</sup>	40,5	30,9	15,5	23,1	14,3	18,5	16,7	23,9
5 <sup>ème</sup>	19,5	31,6	21,0	17,4	16,3	13,0	15,5	15,8
4 <sup>ème</sup>	38,2	43,2	28,6	27,9	23,7	21,6	18,7	22,3
3 <sup>ème</sup>	32,0	45,9	38,8	33,8	23,6	19,7	19,8	27,0
<b>Secondaire 2<sup>ème</sup> cycle</b>	<b>38,7</b>	<b>35,3</b>	<b>34,0</b>	<b>27,4</b>	<b>31,1</b>	<b>28,5</b>	<b>34,3</b>	<b>36,6</b>
2 <sup>nde</sup>	25,9	25,9	18,2	18,1	21,6	12,7	14,2	21,4
1 <sup>ère</sup>	40,6	37,8	44,7	28,8	28,4	27,5	36,6	38,6
Terminale	53,8	45,2	39,5	38,4	45,9	45,0	53,1	50,7

On constate qu'au niveau du primaire et du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire que plus on monte dans le cycle et moins on redouble. Ce qui signifie que les nouveaux entrants de chaque cycle sont les plus touchés.

On constate néanmoins une tendance à la baisse sur les dix dernières années, de 36% à 24 % dans le primaire, de 33% à 22 % dans le secondaire premier cycle et presque une stagnation (de 39% à 37 %) dans le secondaire deuxième cycle. Ceci manifeste des progrès très substantiels, même si les chiffres actuels sont encore beaucoup trop importants.

Rappelons que les forts taux de redoublement entraînent des abandons et freinent l'accès à la scolarisation.

□ **Un encadrement inégal entre les ordres d'enseignement et les régions**

Si l'encadrement des élèves au primaire au niveau national semble satisfaisant, notamment en comparaison avec les pays de la sous-région et en prenant en compte les normes internationales de 50 élèves par enseignant, il n'en cache pas moins de grandes disparités selon les ordres d'enseignement et les régions (cf. tableau 7).

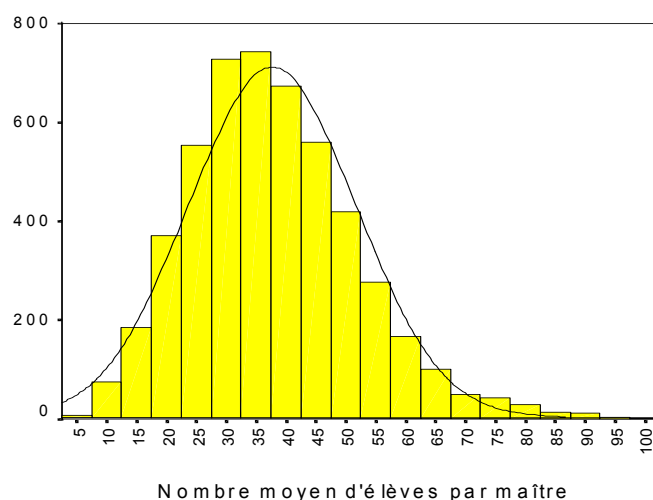
Tableau 7 : Ratio élèves par enseignant dans le primaire en 2002-2003

	Public	EDIL	Privé catholique	Privé protestant	Privé Islamique	Privé laïc	Moyenne tous ordres
<b>Lomé-Golfe</b>	46	49	38	22	26	48	33
<b>Maritime</b>	42	44	40	-	23	31	39
<b>Plateaux</b>	35	38	38	21	19	26	33
<b>Centrale</b>	38	37	29	28	18	27	35
<b>Kara</b>	36	37	42	29	15	26	34
<b>Savanes</b>	44	52	53	40	17	36	43
<b>TOGO</b>	39	43	39	30	25	29	35

Par ailleurs, d'une école à l'autre, ce taux d'encadrement varie dans une fourchette relativement large. D'après le Resen<sup>1</sup>, si 8 % des écoles ont en moyenne moins de 20 élèves par enseignant, on trouve aussi 7 % des écoles dans lesquelles le rapport moyen entre le nombre des élèves et des enseignants est supérieur à 60 (cf. graphique 8).

<sup>1</sup> Le rapport d'état du système éducatif national intitulé : *Le système éducatif togolais : éléments d'analyse pour une revitalisation*, MENR, mars 2002.

Graphique 8 : Ratio élèves / enseignant dans les écoles



❑ **La disponibilité en manuels de lecture et de calcul**

Parmi les facteurs qui influent sur la qualité des apprentissages des élèves, la disponibilité en manuels de lecture et de calcul tient une place privilégiée.

En 1999, en moyenne, 50 % des élèves du primaire ont un livre de lecture. Autour de cette valeur moyenne, existe une grande dispersion. Ainsi, dans 15 % des écoles du premier degré, moins de 10 % des élèves disposent d'un manuel de lecture. Dans un tiers des écoles, moins d'un tiers des élèves ont un livre de lecture, mais il y a aussi 19 % des écoles dans lesquelles plus de 80 % des élèves en disposent.

La situation s'est un peu améliorée depuis lors, notamment pour les livres de lecture, en raison d'un programme de mise à disposition de manuels scolaires. Toutefois, des insuffisances subsistent toujours. En effet, en 2002, si le ratio élèves par manuel de lecture paraît relativement satisfaisant (1,2 c'est-à-dire 12 élèves pour 10 livres de lecture), celui de calcul est très insuffisant (18 élèves pour 10 livres). De plus, ce ratio varie fortement selon les cours : il est respectivement de 7 et de 5 élèves par livre de calcul au CP1 et au CP2 contre pratiquement 1 élève par livre de calcul au CM2.

### □ **La pertinence des programmes et l'acquisition des connaissances par les élèves**

Les programmes d'enseignement en usage dans les divers cycles d'éducation au Togo datent pour la plupart d'il y a plus de dix ans. Conscientes de la vétusté de ces programmes, les autorités se sont engagées depuis quelques années dans leur révision. C'est le cas pour les disciplines telles que les SVT (sciences de la vie et de la terre), les mathématiques, le français et l'histoire-géographie, les sciences physiques.

L'augmentation du taux de scolarisation des filles passe également par l'élimination des pratiques discriminatoires à leur encontre. C'est le cas de la suppression dans les manuels scolaires des stéréotypes sexistes.

Par ailleurs, pour rendre l'enseignement plus adapté à la réalité économique actuelle, d'autres disciplines ont été introduites. Il s'agit notamment des disciplines telles que l'éducation civique et morale (ECM), les droits de l'homme et les IST/VIH/SIDA. L'adoption de l'innovation pédagogique selon l'approche par compétences va dans ce sens. Des réflexions sont en cours pour l'introduction des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation.

### **1.3 Les principaux problèmes et les défis auxquels doit faire face le système éducatif au début du XXIème siècle.**

Les défis auxquels le Togo doit faire face sont notamment :

- a) l'amélioration de l'accès et de l'équité,
- b) l'amélioration de la qualité de l'éducation et la pertinence des apprentissages,
- c) la déconcentration / décentralisation,
- d) la diversification de l'offre d'éducation et la mobilisation des ressources,
- e) le renforcement du dialogue politique.

#### ***a) Amélioration de l'accès et de l'équité***

Le Gouvernement compte porter dans les meilleurs délais le taux net de scolarisation de 81% à 100% en encourageant la diversification de l'offre d'éducation, l'augmentation des capacités d'accueil et le recrutement de nouveaux enseignants. De même, il compte renforcer les mesures de lutte contre la discrimination à l'égard des filles et assurer leur maintien dans

le système jusqu'à la fin du cursus. Ces mesures permettront de réduire de manière significative l'écart existant entre filles et garçons. De même, des mesures soutenues seront prises pour réduire les disparités en offrant des opportunités de formation et d'apprentissage aux exclus du système, notamment les jeunes déscolarisés et non scolarisés par le recours à l'alphabétisation fonctionnelle.

#### ***b) Amélioration de la qualité de l'éducation et la pertinence des enseignements***

L'amélioration de la qualité de l'éducation et la pertinence des enseignements se fait autour de plusieurs axes :

- systématisation de la formation initiale et continue des enseignants ;
- dotation des établissements scolaires en manuels scolaires en nombre suffisant ;
- renforcement de la pertinence du contenu des programmes scolaires ;
- poursuite de l'innovation pédagogique selon l'approche par compétence ;
- adaptation du contenu des programmes scolaires aux besoins nouveaux : culture de la paix, protection de l'environnement, santé de reproduction, IST/VIH/SIDA, droits de l'homme, etc ;
- amélioration de l'efficacité interne du système : rationalisation de la gestion des établissements scolaires, augmentation du taux de réussite, limitation de la déperdition scolaire, renforcement du taux de maintien dans le système, réduction des taux de redoublement.

#### ***c) Renforcement de la déconcentration / décentralisation***

Le renforcement de la déconcentration / décentralisation se fera par :

- la poursuite de la déconcentration notamment par le transfert des compétences aux services extérieurs du ministère telles que les directions régionales de l'éducation ;
- le transfert de certaines compétences aux collectivités locales ;
- l'implication des partenaires de l'éducation dans la gestion et le financement des écoles (implication des fédérations des parents d'élèves, des ONG et des partenaires au développement).

#### ***d) La diversification de l'offre d'éducation et la mobilisation des ressources,***

La diversification de l'offre éducative comporte trois actions majeures :

- Renforcer le réseau scolaire relevant du secteur public par des investissements massifs dans la réalisation de nouvelles structures d'accueil et le recrutement des enseignants ;
- Encourager davantage la mobilisation communautaire par un appui logistique et pédagogique aux écoles communautaires ;
- Appuyer le secteur privé par une politique plus libérale tout en veillant au maintien de l'unité du système éducatif national sous le pilotage exclusif de l'Etat.

### *e) Renforcement du dialogue politique*

Il s'agit d'un plaidoyer pour l'éducation. En effet, pour permettre une gestion apaisée et participative du système éducatif, l'Etat entend assurer l'implication et un dialogue permanent avec tous les partenaires (syndicats d'enseignants, association des parents d'élèves, ONG et bailleurs) et les acteurs de l'école dans le souci de les impliquer plus activement dans la définition et la mise en œuvre de la politique éducative afin de garantir leur adhésion à tous les efforts de mobilisation des moyens pour le développement de l'éducation.

Seul le dialogue politique permettra d'assurer un meilleur arbitrage en matière de choix politiques et une bonne gestion du système par la participation, l'adhésion des acteurs, décideurs, bénéficiaires et partenaires.

## **2. Éducation pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités**

### **2.1 L'éducation et l'égalité entre les sexes**

L'égalité des sexes est presque atteinte dans le primaire mais reste préoccupante dans le secondaire (cf. tableau 8).

Tableau 8 : taux brut de scolarisation en secondaire par sexe et par région, 2002-2003

	Premier cycle			Second cycle			Ensemble secondaire		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Lomé-Golfe	94,6	75,2	84,8	36,2	13,7	24,0	72,3	49,5	60,5
Maritime	58,2	31,1	46,8	15,4	3,4	9,8	41,9	19,5	32,1
Plateaux	61,7	38,4	51,6	24,5	6,4	15,9	49,0	26,3	38,8
Centrale	63,4	39,9	53,5	27,4	7,8	18,7	51,6	28,8	41,8
Kara	58,7	38,4	50,0	28,5	7,0	18,2	48,4	26,3	38,5
Savanes	41,3	15,9	28,7	12,4	2,5	8,0	31,7	12,0	22,2
<b>TOGO</b>	<b>64,2</b>	<b>42,1</b>	<b>54,3</b>	<b>24,2</b>	<b>7,4</b>	<b>16,1</b>	<b>50,0</b>	<b>28,8</b>	<b>40,2</b>

Cette situation s'explique par trois facteurs majeurs :

- 39facteur socio-culturel
- facteur socio économique
- un système éducatif discriminatoire

Facteur socio-culturel :

- croyances religieuses, poids des traditions en milieu paysan ;
- entretien par les filles d'un sentiment d'infériorité par rapport aux garçons ;
- persistance de mariages précoces et ou forcés dans certains milieux ;
- image dévalorisée de la fille par rapport aux garçons ;
- discrimination dans la répartition des tâches domestiques.

Facteur socio économique :

- Pauvreté de certains foyers qui préfèrent scolariser les garçons au détriment des filles ;
- utilisation abusive des filles dans les tâches domestiques et de production ;

Un système éducatif discriminatoire :

- absence des structures sanitaires appropriées pour les filles à l'école ;
- comportement discriminatoire des enseignants à l'égard des filles ;
- discrimination dans la répartition des tâches à l'école ;
- prévalence des stéréotypes sexistes (dans les manuels scolaires et les comportements) ;
- insuffisance des femmes dans le corps enseignant et le personnel dirigeant ;
- harcèlement sexuel entretenu par les enseignants.

Le Togo a mené une politique de discrimination positive en faveur de la scolarisation des jeunes filles. Mais malgré cet effort, les disparités demeurent. En effet, les problèmes relatifs à la scolarisation de la jeune fille sont transversaux et échappent pour l'essentiel aux ministères en charge de l'éducation. La solution définitive à ces problèmes nécessitent un véritable dialogue politique impliquant les autres départements ministériels et la société civile dans son ensemble. C'est un défi dont l'enjeu est de taille et qui va être difficile à relever car le dialogue politique n'est pas encore rentré dans les mœurs. Toutefois, le ministère des enseignements primaire et secondaire est résolu à relever ce défi par tous les moyens et malgré tout le temps que cela prendra.

## **2.2 L'éducation et l'inclusion sociale**

Face au fort taux d'analphabètes (de 57%), le Togo s'est engagé depuis longtemps dans une politique d'alphabétisation et d'éducation intégratrice. Il développe notamment des bibliothèques et prévoit l'ouverture de centres d'alphabétisation dans chaque chef lieu de canton pour appuyer toutes les initiatives entreprises par les différents acteurs intervenant dans ce domaine.

Une attention particulière est donnée à l'éducation spécialisée qui est pour l'essentiel assurée par des ONG et des bailleurs privés à qui l'Etat apporte un soutien substantiel. Le Gouvernement compte mettre en place et diversifier des structures adaptées à la prise en charge des groupes vulnérables tels que les enfants exclus et les handicapés de tous genres. Les actions jusqu'alors menées par l'Etat à leur endroit sont limitées et cela pose de sérieux problèmes d'équité et d'exclusion qui appellent nécessairement des remèdes urgents.

## **2.3 L'éducation et les compétences pour la vie**

Le Gouvernement a entrepris de mener les actions qui s'imposent pour améliorer l'efficacité externe de son système éducatif. L'objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Pour ce faire, il entend revoir les finalités classiques de l'éducation. La réécriture des curricula selon l'approche par compétences amorcée par le ministère répond à cette préoccupation.

## ANNEXE

### Références :

### Rapports :

- Plan d'action EPT, Coordination nationale, Ministère des enseignements primaire et secondaire, mars 2004
- Document stratégique de réduction de la pauvreté (DRSP), Gouvernement du Togo, (document provisoire) juillet 2004 ;
- Suivi des objectifs du millénaire pour le développement au Togo, Premier Rapport, octobre 2003 ;
- Recrutement et formation des enseignants du premier degré au Togo : Quelles priorités ? Confemen, PASEC, mars 2004
- Annuaire statistique du Ministère des enseignements primaire et secondaire, année scolaire 2002-2003
- Le système éducatif togolais : éléments d'analyse pour une revitalisation, mars 2002

### Textes réglementaires :

- Réforme de l'enseignement au Togo, Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique, 1975
- Déclaration de politique nationale, Gouvernement du Togo, mai 1993
- Décret n° 2004-068 portant organisation du MEPS, mars 2004
- Guide d'intervention des parents d'élèves dans la vie des écoles et établissements scolaires, novembre 1999.
- Arrêté n° 069/MENR du 23 novembre 2000 instituant des comités de gestion des ressources des établissements scolaires de l'enseignement public.
- Arrêté n°058/MENR/MPF portant fixation des frais scolaires dans les établissements publics d'enseignement général, novembre 2000.
- Loi n° 84-14 du 16 mai 1984 relative à la protection des filles et garçons régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement ou dans un centre de formation.

# UNIVERSITE DE LOME

## RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

### 1- Vue d'ensemble du système éducatif

#### 1.1- Les principales réformes et les innovations en cours

Un ensemble de textes fondamentaux (lois, décrets, arrêtés ministériels et interministériels, arrêtés, décisions et notes de services de la Chancellerie et des Présidences des Universités) fixent le cadre juridique des activités d'enseignement et de recherche à l'Université.

Ces textes portent notamment sur la création, l'organisation et le fonctionnement des Universités du Togo et de leurs différents organes et services centraux, la création et le fonctionnement des établissements universitaires et des filières qui les composent, ainsi que sur le statut du personnel enseignant.

Le cadre juridique a profondément évolué ces dernières années pour favoriser une plus grande ouverture de l'enseignement supérieur, renforcer l'autonomie des universités et la démocratisation des institutions universitaires.

Parmi les textes les plus marquants, il convient de citer notamment la loi n° 97-14 du 10 septembre 1997 portant statuts des Universités du Togo, la loi n° 2000-002 du 11 janvier 2000 modifiant la loi n° 97-14 portant statuts des Universités du Togo, le décret n° 2000-016/PR du 8 mai 2000 portant modalités d'élection des organes de direction des Universités du Togo et la loi n° 2000-016 du 1<sup>er</sup> septembre 2000 portant statut spécial du personnel enseignant de l'Enseignement Supérieur du Togo.

Parallèlement à l'élargissement du cadre juridique, le nombre d'établissements d'enseignement supérieur a augmenté. En effet, depuis sa création par décret présidentiel n° 70-156/PR du 14 septembre 1970, l'Université de Lomé, initialement appelée Université du Bénin jusqu'au changement de cette dénomination par décret n° 2001-024/PR du 9 mars 2001, était la seule institution universitaire du Togo.

La création de l'Université de Kara par décret n° 99-011/PR du 21 janvier 1999 a complété le dispositif des établissements d'enseignement supérieur du pays qui comprend aujourd'hui, outre les deux universités, l'Ecole Normale Supérieure (ENS), l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et une trentaine d'établissements privés d'enseignement supérieur agréés par l'Etat.

Tous les établissements d'enseignement supérieur sont placés sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, excepté l'Ecole Nationale d'Administration qui relève du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Le Recteur, Chancelier des Universités, est le représentant du pouvoir central auprès des universitaires. Il exerce, par délégation des ministres chargés de l'enseignement supérieur,

la tutelle sur les universités et assure la conformité de la politique d'éducation et de formation suivie par chaque université aux orientations définies par le Gouvernement en la matière.

En octobre 1972, une première réforme fut mise en place à l'Université de Lomé, en vue d'adapter la formation, non seulement aux réalités togolaises, mais aussi à celles de l'espace régional que constitue la CEDEAO.

Cette réforme comportait les points suivants :

- la transformation de l'Ecole de Droit en Ecole Supérieure d'Administration et des Carrières Juridiques (ESACJ), le changement de l'Ecole des Sciences Economiques en Ecole Supérieure des Techniques Economiques, de Gestion et de Commerce (ESTEG) ;
- la création des deux années finales des études de Médecine ;
- la création d'un Institut National des Sciences de l'Education (INSE) chargé, en association avec les Ecoles des Lettres et des Sciences, de former les enseignants du 3<sup>ème</sup> degré ;
- la création d'une Ecole Supérieure de Mécanique Industrielle (ESMI) ;
- la création de l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA).

Depuis cette réforme, l'offre de formation n'a été modifiée que très partiellement, notamment avec la création de trois établissements : l'Ecole Supérieure de Secrétariat de Direction (ESSD, 1986), l'Institut Universitaire de Technologie de Gestion (IUT de Gestion, 1986), le Centre Informatique et de Calcul (CIC, 1988). Cela répondait, bien évidemment, à un souci de professionnalisation des formations; mais ce souci n'a pas trouvé une véritable concrétisation, certainement à cause des difficultés financières croissantes du système universitaire, dont les effectifs ont cru très rapidement, sans que les moyens suivent cette progression.

Si les formations sont restées fondamentalement les mêmes dans leurs structurations, les contenus par contre ont commencé lentement à prendre en compte, de façon simultanée, les besoins des bénéficiaires des formations offertes et les potentialités du marché de l'emploi.

La création relativement récente (1991) des écoles doctorales (FLESH, FDS, FMMP, FDD), l'ouverture du Centre de Formation à Distance (CFAD) en 1995 et du Campus Numérique Francophone en février 2004 répondent à ce souci et participent de la volonté des responsables de l'Université de Lomé de promouvoir la formation de la relève des hauts cadres de la nation.

Les réformes se poursuivent à l'Université de Lomé et sont principalement axées sur la modernisation de l'offre de formation, le développement de la vocation à la recherche, la recherche de l'adéquation de la formation aux réalités du terrain, la promotion des acteurs de la formation et le renforcement de la dimension internationale de l'université.

## **1.2- Les principales réalisations et les leçons tirées**

Lorsque l'Université de Lomé ouvrit ses portes en octobre 1970, elle avait accueilli 727 étudiants inscrits en Lettres, Sciences, Droit et Sciences Economiques. Elle compte aujourd'hui plus de 14 000 étudiants, répartis dans 14 établissements.

Le tableau 1 ci-dessous indique l'évolution des effectifs globaux des étudiants inscrits à l'Université de Lomé de 1970 à 2003.

Au cours de la première décennie ayant suivi sa création, l'accroissement global des effectifs a concerné surtout les établissements et filières initiaux:

- FDD : 902,35 % ;
- FASEG : 356,47 % ;
- FDS : 125 % ;
- FLESH : 182,18 % ;
- Capacité en Droit : 215,25 %.

La décennie suivante fut caractérisée par un accroissement maîtrisé des effectifs dans tous les établissements. Cet accroissement ne dépasse 100 % qu'à la FLESH (134,92 %), atteint 100 % à l'ESTBA, dépasse 50 % à la FDD (51,20 %), à la FASEG (85,22 %) et à l'EAM (70 %), mais reste inférieur à 50 % dans les autres établissements. Cette tendance s'est accentuée au cours de la dernière décennie marquée par les troubles socio-politiques qu'a connus le pays, et qui ont eu une incidence certaine sur l'accroissement des effectifs. Celui-ci demeure cependant important, particulièrement dans les filières de Lettres et Sciences Humaines où se replie un nombre de plus en plus élevé d'étudiants en situation d'échec dans les établissements des séries scientifiques et techniques.

Cet accroissement des effectifs traduit la volonté des autorités universitaires d'assurer l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre de jeunes possible. Mais leur maintien dans le système éducatif s'avère encore difficile pour la plupart d'entre eux comme le montre le taux élevé d'échecs aux examens.

Le taux moyen global d'échec pour les treize dernières années est de 60,36 % tous niveaux et tous établissements confondus. Les établissements les plus touchés sont : la FDS (74,38 %), la FDD (63,33 %), la FASEG (59,97 %), la FLESH (57,00 %), la FMMP (53,26 %) et l'ESA (51,41 %), dont les taux d'échec dépassent plus ou moins largement 50 %.

Les échecs sont surtout importants dans le premier cycle où il y a concentration de beaucoup de difficultés, et tout particulièrement à la fin de la première année où les établissements non régis par un concours ou un examen d'entrée accusent un très fort taux de déperdition. Une étude<sup>1</sup> a d'ailleurs établi que le taux de réussite à la fin de la première année sur une période de 8 ans (1990-1991 à 1997-1998) a oscillé entre 6,65 % (FDS) et 56,96 % (FLESH). Les choses ont à peine évolué depuis.

---

<sup>1</sup> Source : *L'Université du Bénin de 1970 à 2000*, Presses de l'UB, Lomé 2001.

**Tableau 1 : Effectifs globaux des étudiants inscrits à l'Université de Lomé de 1970 à 2003**

<b>Années</b>	<b>Etudiants</b>	<b>Capacitaires</b>	<b>Total</b>
1970-1971	727	118	845
1971-1972	907	493	1 400
1972-1973	1 032	513	1 545
1973-1974	1 078	222	1 300
1974-1975	1 224	308	1 532
1975-1976	1 775	405	2 180
1976-1977	2 375	307	2 682
1977-1978	2 940	234	3 174
1978-1979	2 941	320	3 261
1979-1980	3 497	372	3 869
1980-1981	4 290	314	4 604
1981-1982	3 552	895	4 447
1982-1983	3 743	430	4 173
1983-1984	3 696	286	3 982
1984-1985	4 096	374	4 470
1985-1986	4 883	340	5 223
1986-1987	5 993	335	6 328
1987-1988	6 936	472	7 408
1988-1989	7 299	451	7 750
1989-1990	7 377	350	7 727
1990-1991	8 420	335	8 755
1991-1992	9 607	411	10 018
1992-1993	8 444	255	8 699
1993-1994	8 791	331	9 122
1994-1995	10 685	310	10 995
1995-1996	11 430	259	11 689
1996-1997	12 925	199	13 124
1997-1998	14 103	219	14 322
1998-1999	14 740	294	15 034
1999-2000	13 967	329	14 296
2000-2001	14 405	306	14 711
2001-2002	9 908	160	10 068
2002-2003	14 045	151	14 196

Parallèlement à l'accroissement des effectifs inscrits, le nombre de diplômés sortis des différents établissements de l'Université de Lomé n'a cessé d'augmenter.

Le tableau 2 ci-dessous indique l'évolution de l'effectif des diplômés depuis la création de l'Université jusqu'à nos jours.

Il ressort des statistiques disponibles que le nombre des diplômés a évolué de 482 à la fin de l'année 1973-1974 à 1 143 à la fin de l'année 1983-1984, 2 740 à la fin de l'année 1993-1994 et 3 301 à la fin de l'année 2002-2003, soit un taux d'accroissement respectif de 137,13 %, 468,46 % et 584,85 %. Au total l'Université de Lomé a produit depuis trente ans

51 871 diplômés, tous niveaux et toutes spécialités confondus. L'accroissement de 584,85 % observé sur la période illustre un phénomène permanent.

**Tableau 2 : Effectif des diplômés de l'UL de 1973-1974 à 2002-2003**

<del>Année</del>	Effectifs	DEUG	Licence	Maîtrise	Spécialités	TOTAL
1973-1974		160	241	-	81	<b>482</b>
1974-1975		-	-	-	-	-
1975-1976		172	110	57	74	<b>413</b>
1976-1977		208	154	65	88	<b>515</b>
1977-1978		313	203	88	74	<b>678</b>
1978-1979		307	295	64	79	<b>745</b>
1979-1980		172	225	14	25	<b>436</b>
1980-1981		345	392	166	137	<b>1040</b>
1981-1982		335	351	198	133	<b>1017</b>
1982-1983		424	383	221	124	<b>1152</b>
1983-1984		377	433	192	141	<b>1143</b>
1984-1985		321	353	307	123	<b>1104</b>
1985-1986		368	334	225	68	<b>995</b>
1986-1987		436	399	224	122	<b>1181</b>
1987-1988		483	431	330	193	<b>1437</b>
1988-1989		631	469	384	181	<b>1665</b>
1989-1990		694	508	440	232	<b>1874</b>
1990-1991		800	750	434	210	<b>2194</b>
1991-1992		1047	695	368	155	<b>2265</b>
1992-1993		917	655	369	159	<b>2100</b>
1993-1994		765	1202	594	179	<b>2740</b>
1994-1995		989	1101	927	220	<b>3237</b>
1995-1996		1304	960	860	-	<b>3124</b>
1996-1997		1293	963	479	186	<b>2921</b>
1997-1998		1829	1207	617	157	<b>3810</b>
1998-1999		1418	1152	582	138	<b>3290</b>
1999-2000		1452	1694	513	94	<b>3753</b>
2000-2001*		77	45	8	123	<b>253</b>
2001-2002		1096	1337	369	204	<b>3006</b>
2002-2003		1296	1109	680	216	<b>3301</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20029</b>	<b>18151</b>	<b>9775</b>	<b>3916</b>	<b>51871</b>

Le nombre des enseignants a également régulièrement augmenté, mais jamais suffisamment sur le double plan de la quantité et de la qualité : pour 14 196 étudiants en 2003-2004, ils sont 404 permanents et 243 contractuels et vacataires (dont 37 Professeurs Titulaires, 51 Maîtres de Conférences et 169 Maîtres-Assistants, le reste du corps étant composé d'assistants). Beaucoup reste donc à faire dans ce domaine aussi.

Cette faiblesse de qualification du corps enseignant est aggravée par l'insuffisance de documentation et d'appui à l'enseignement (bibliothèques et ressources audiovisuelles).

\* La chute spectaculaire du nombre de diplômés est due à l'invalidation de l'année académique 2000-2001 suite à la grève des étudiants.

Le souci de créativité et de renouvellement a cependant permis à l'Université de Lomé de s'adapter, au fil des ans, aux besoins du pays, tout en développant des relations de coopération avec des universités du monde entier.

Ainsi, plus d'une trentaine d'accords furent signés avec des universités d'Europe, d'Amérique et d'Afrique.

Ces accords portent essentiellement sur l'échange d'enseignants et d'étudiants, et sur l'appui scientifique et pédagogique des établissements de l'UL dans leurs domaines respectifs d'enseignement et de recherche. La création d'une Direction de l'Information, des Relations Extérieures et de la Coopération (DIRECOOP) en janvier 1995 a permis de rendre la gestion des relations extérieures et de la coopération inter-universitaire plus opérationnelle et moins informelle, mais l'examen de ce secteur d'activités révèle encore les faiblesses suivantes :

- un grand nombre de conventions inter-universitaires demeurent inactives, faute de pilotage maîtrisé et de suivi ;
- la coopération inter-universitaire est presque exclusivement tournée vers les Universités des pays du Nord, en particulier vers la France ;
- les accords de coopération existants ne sont pas suffisamment diffusés au sein de l'Université de Lomé ;
- il n'y a pas de politique de prospection systématique des opportunités de coopération porteuse ;
- cette dernière est souvent laissée à l'initiative individuelle des enseignants-chercheurs, avec, pour conséquence, une forte tendance à la personnalisation des conventions ;
- les ressources humaines, les compétences de tous ordres, sorties de l'Université de Lomé, restent coupées de l'institution.

### **1.3- Les principaux problèmes et défis**

Les principaux défis auxquels fait face l'enseignement supérieur sont les suivants :

- L'accroissement incontrôlé des effectifs dans les établissements publics sans une évolution parallèle des structures d'accueil et du personnel enseignant ;
- La non-pertinence du contenu des programmes d'enseignement par rapport à l'avancement de la connaissance et aux besoins du marché de l'emploi ;
- L'intégration insuffisante des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans les programmes d'enseignement et les outils pédagogiques ;
- La sous-représentation des filles et des femmes dans la population estudiantine et le personnel enseignant ;
- La faible implication de l'enseignement et de la recherche dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté ;
- L'insuffisance du financement de l'enseignement supérieur et de la recherche et la faible diversification des sources de financement en dehors du budget de l'Etat ;
- Le déséquilibre entre les dépenses d'enseignement et de recherche et les dépenses sociales ;
- L'absence de structures d'appui à la bonne gouvernance.

## **2- Education de qualité pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités**

### **2.1- L'éducation et l'égalité entre les sexes**

La sous-représentation des filles, déjà observée dans les collèges et lycées, est particulièrement remarquable dans les établissements d'enseignement supérieur, tant au niveau de la population estudiantine que du personnel enseignant. Ainsi à l'Université de Lomé, les filles ne représentent que 19,09 % de l'effectif des étudiants inscrits pour l'année académique 2003-2004.

La préoccupation majeure des autorités universitaires est d'assurer aux filles un plus grand accès à l'enseignement supérieur et un maintien plus long dans le système éducatif. Il a été constaté en effet que les taux de déperdition et d'abandon sont plus élevés chez les filles, qui subissent des pesanteurs diverses liées au statut social de la femme.

Il n'existe pas à l'université une politique d'éducation et de formation basée sur les genres, ni des mesures spéciales pour promouvoir l'égalité des sexes. Le développement du curriculum ne prend pas non plus en compte les préoccupations relatives à l'égalité entre les sexes. Cependant, des associations actives sur le campus universitaire dispensent aux filles un encadrement pédagogique d'appoint.

### **2.2- L'éducation et l'inclusion sociale**

L'inadaptation des structures traditionnelles de formation aux groupes vulnérables pose un réel problème d'équité sociale et de démocratisation de l'enseignement vis-à-vis de ces groupes, essentiellement constitués par les handicapés moteurs et les aveugles.

Des mesures spécifiques sont prises cependant pour assurer leur prise en charge sociale (accès prioritaire au logement, service d'accompagnement etc.) et pédagogique (flexibilité et adaptation des méthodes et techniques d'apprentissage et d'évaluation).

Par ailleurs, des facilités financières sont accordées aux étudiants nécessiteux ou ressortissants des pays en conflits en vue de leur permettre de s'acquitter de leurs droits universitaires.

### **2.3- L'éducation de qualité et le rôle clé des enseignants**

Faisant écho aux recommandations de la quarante cinquième session de la Conférence Internationale de l'Education (Genève, octobre 1996), les autorités universitaires ont prévu une série de mesures pour renforcer le rôle des enseignants et améliorer leurs conditions de vie et de travail : niveau et régularité des salaires, primes de logement, primes de recherche, primes de bibliothèque, avancement dans la carrière, etc.

A cet effet, l'Université de Lomé a prévu les mesures suivantes :

- 1) Veiller à ce que chaque établissement dispose d'un corps enseignant permanent avant d'ouvrir de nouvelles filières et de faire appel à des vacataires.
- 2) Encourager le recrutement d'enseignants au niveau DEA ou Master's et leur assurer une formation doctorale sous contrat, afin de préparer la relève dans de bonnes conditions. Favoriser, partout où besoin sera, la formation de jeunes enseignants avec des bourses en

alternance et un engagement décennal à l'issue de la formation<sup>2</sup>, par la création du corps des Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER).

- 3) Titulariser les enseignants contractuels inscrits sur une liste d'aptitude du CAMES.
- 4) Mettre en place un mécanisme de contrôle pédagogique, en responsabilisant les enseignants de rang A (Maîtres de Conférences et Professeurs Titulaires), qui doivent assumer leurs responsabilités d'encadrement des enseignants de rang B (Assistants et Maîtres-Assistants).
- 5) Identifier, pour chaque enseignant de rang B (Assistants et Maîtres-Assistants), un Directeur de recherche (Maître de Conférence ou Professeur Titulaire) pour encadrer sa progression académique et scientifique.
- 6) Organiser des concours internes de recrutement des personnels.
- 7) Appliquer l'article 28 de la Loi 2000-016 *portant statut spécial du personnel enseignant de l'enseignement supérieur du Togo*, stipulant qu'aucun enseignant ne doit rester Assistant pendant plus de 6 années. Pendant 4 ans, des moyens seront donc mis à la disposition des Assistants sur la base d'un programme de recherche supervisé par un Directeur de recherche. Cela devrait permettre aux Assistants de faire les publications requises pour leur inscription sur la Liste d'Aptitude aux Fonctions de Maître-Assistant (LAFMA).
- 8) Revoir les charges horaires des enseignants de rang B de façon à leur laisser le temps de faire de la recherche. Par conséquent, la règle de non dépassement des limites d'heures complémentaires doit s'appliquer de façon stricte aux enseignants de rang B, si ceux de rang A sont disponibles.
- 9) Organiser des stages de formation et de recyclage en TICE pour le personnel enseignant.
- 10) Donner la possibilité aux enseignants de rang A de prendre leur année sabbatique, conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi 2000-016 *portant statut spécial du personnel enseignant de l'enseignement supérieur du Togo*.
- 11) Envisager un accès à l'éméritat pour les Professeurs Titulaires admis à la retraite, si l'Université leur offre un contrat pour poursuivre leurs activités pédagogiques.

La mise en œuvre et le suivi de ces mesures se fera avec la participation des enseignants eux-mêmes en vue de faire de l'université un instrument privilégié de cohésion sociale, de formation aux valeurs démocratiques et de la culture de la paix et de renforcement de l'unité nationale.

## **2.4- L'éducation en vue du développement durable**

L'Université de Lomé intègre dans les programmes d'études courants et les activités de recherche la question du développement durable.

Il existe ainsi une filière de licence et maîtrise en environnement à la Faculté des Sciences, une filière de 3<sup>ème</sup> cycle en Droit et Politique de l'Environnement à la Faculté de Droit et des cours axés sur l'étude de l'homme et du milieu au Département de Géographie de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

---

<sup>2</sup> Afin d'éviter la fuite des cerveaux

Il existe par ailleurs un Centre de Gestion Intégrée du Littoral et de l'Environnement (CGILE) dont les activités sont spécifiquement orientées vers la protection durable de l'environnement littoral et marin au Togo et dans la sous-région.

**Références documentaires :**

- Université du Bénin : *L'Université du Bénin de 1970 à 2000*. Presses de Université du Bénin, Lomé 2001, 219 pages.
- Université de Lomé : *Textes fondamentaux de l'Université de Lomé*. Presses de l'Université de Lomé, Lomé 2002, 367 pages.
- Université de Lomé : *Annuaire statistiques de 1970 à 2003*.